

Sports-washing / Bahreïn: Le Conseil de la Ville de Paris vote un amendement encadrant l'attribution de sa subvention au Paris FC.

Suite à l'appel de plusieurs ONGs de défense des droits humains contre la campagne de sports-washing du Royaume de Bahreïn, le Conseil de la Ville de Paris a voté un amendement encadrant l'attribution de sa subvention au Paris FC.

Depuis juillet dernier, le Royaume de Bahreïn, à travers son fond souverain, possède 20% des parts du Paris FC, dont la Ville de Paris est un partenaire historique. Comme plusieurs États du Golfe, le Bahreïn, archipel au large de l'Arabie saoudite, tente de redorer son image à l'international en s'associant à des sports perçus de façon positive, une pratique montante appelée le *sports-washing* – « blanchiment par le sport ». Cette pratique s'inscrit dans une stratégie de *soft power* de régimes autoritaires pour mieux détourner l'attention de l'opinion publique des questions relatives aux droits humains dans leur pays. Ainsi, depuis le début de la saison 2020-2021 les maillots du Paris FC arborent l'inscription *Victorious Bahrain* ainsi que la mention *Explore Bahrain* sur le terrain du stade Charléty où joue le club. Une publicité problématique selon nos organisations puisque depuis 2011, le régime du Bahreïn, réprime violemment toute forme d'opposition et bafoue les droits humains de sa population, condamnant à mort de nombreux opposants politiques ayant pris part aux manifestations pro-démocratie.

Suite à notre mobilisation appelant la Ville de Paris à promouvoir la défense des droits humains et la lutte contre la peine de mort dans ses relations avec le club, un amendement à la délibération octroyant une subvention de 500 000€ au club a été voté lors du dernier conseil de la Ville de Paris. Proposé par le groupe écologiste, l'amendement a été repris par l'exécutif municipal et prévoit d'adopter d'ici juin 2021 un avenant à la convention d'objectifs liant la Ville au Paris FC. Cet avenant devra notamment prévoir « d'inscrire l'organisation d'actions complémentaires de sensibilisation aux droits humains et de lutte contre toute forme de discrimination ». Il précisera également certains aspects concernant les partenariats financiers privés.

Ce dernier point pourrait notamment signifier le retrait des panneaux publicitaires *Explore Bahrain* dans le stade Charléty, propriété de la ville de Paris où le Paris FC joue ses matchs officiels. La convention liant le club à la Ville précise en effet que les sociétés ou marques partenaires ne peuvent pas avoir un objet, une image ou des activités pouvant porter atteinte à l'image ou la réputation de la Ville de Paris. Il s'agit d'un point qui pose clairement problème lorsque l'on sait les graves violations des droits humains commises par le régime bahreïnien et l'engagement de la Ville de Paris pour le respect des droits humains au Bahreïn, notamment avec la remise de la [citoyenneté d'honneur au défenseur bahreïni Nabeel Rajab](#) en juin 2018, alors emprisonné depuis juin 2016.

Cette victoire est une étape encourageante dans le combat pour les droits humains aux Bahreïn et contre le sports-washing des régimes autoritaires de la région. Nos organisations entendent poursuivre leurs efforts afin de s'assurer que les accords financiers et publicitaires autour d'acteurs et d'événements sportifs, même lorsque les clubs de sport traversent des périodes difficiles, ne se fassent pas au profit de gouvernements qui méprisent et bafouent les droits humains.

Signataires:



Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain (ADHRB)

Association des Chrétiens contre la Torture et la Peine de Mort (ACAT)

Avocats Sans Frontières France (ASF France)

Coalition Mondiale contre la Peine de Mort

Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM)

Fédération Internationale pour les Droits de l'Homme (FIDH)

Ligue des Droits de l'Homme (LDH)